

Procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2016

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu la décision n°16-187 en date du 19 novembre 2016 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 28 février 2017, prend la délibération suivante :

Article 1.

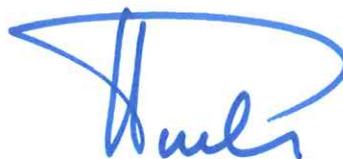
Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2016 dont une copie est jointe à la présente délibération.

Détail des votes : 23 votes favorables, 2 votes défavorables et 2 abstentions sur un total de 27 votants.

Article 2.

Le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

Fait à Lyon, le 28 février 2017,



Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON